

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02043  
Numéro SIREN : 417 765 468  
Nom ou dénomination : 3DS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 24869

**3DS GROUPE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 19 rue Danton,**  
**94270 LE KREMLIN BICETRE**  
**417 765 468 RCS CRETEIL**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 09 OCTOBRE 2023**

**- EXTRAIT -**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le neuf octobre,  
A 14 heures,

(...)

**ORDRE DU JOUR**

(...)

- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

(...)

**SEPTIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2023 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- La société Cabinet Le Provost, représentée par Madame Armelle Le Provost, domiciliée au 133 rue de Bellac 87000 LIMOGES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- La société AREYVI AUDIT représentée par Monsieur Julien Carreau, domiciliée au 42 avenue des Bénédictins - 87000 LIMOGES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2029.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

DS  
LPD

## HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

(...)

**Certifié conforme à l'original**

**Le Président**

*M. Laurent-Philippe DUCHESNE*

DocuSigned by:  
*Laurent Philippe DUCHESNE*  
300B6674C483428...